

Avis d 'Appel d'Offres International

MADAGASCAR

Ministère auprès de la Présidence en charge de l'agriculture et de l'élevage
Secrétariat Général – Direction Régional de l'agriculture et de l'élevage
ATSIMO ANDREFANA

PROJET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES DU SUD-OUEST (PRIASO),

Prêt N°: 2100 1500 29 294

AAOI N°: 02/17/MPAE/DRAE.62/PRIASO/Travaux

1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'Avis Général de Passation des Marchés du projet paru dans Development Business en ligne n° AFDB 158-02/14 du 28 février 2014 et sur le portail de la Banque (www.afdb.org) ainsi que dans le journal Midi Madagascar du 22 et 26 avril 2017. Cet Avis Spécifique d'Appel d'Offres International est disponible également sur le site du MPAE : <http://www.mpae.gov.mg>
2. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un prêt auprès de la Banque Africaine de Développement (FAD ou Fonds Africain de Développement) pour couvrir le coût du Projet de Réhabilitation des Infrastructures Agricoles du Sud-Ouest (PRIASO), et entend affecter une partie du produit de ce prêt aux paiements relatifs au marché d'un lot de travaux de réhabilitation sur le périmètre de Manombo Andoharano, Commune Rurale d'Ankilimaliniky, District de Toliara II, Région Atsimo Andrefana, répartis en un (01) lot : TRAVAUX DE REHABILITATION DES CANAUX PRINCIPAUX CP1 ET CP2 ISSUS DU PARTITEUR D'AMBINANITELO.
3. Le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de :
 - la réhabilitation du partiteur d'Ambinanitelo
 - la réhabilitation/construction des canaux d'irrigation principaux CP1 et CP2,
 - et la réhabilitation/construction des ouvrages hydrauliques sur ces deux canauxLe lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable.
L'Appel d'Offre International se déroulera conformément aux Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux de la Banque édition Mai 2008, telle que révisée en juillet 2012.
4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans le bureau de l'Unité de Gestion de Passation des Marchés (UGPM) sis au 5ème Etage Porte 504 du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage Anosy, adresse e-mail : priaso_projet@yahoo.fr/ ugpm.mpae@gmail.com, de 08 heures à 16 heures locales pendant les jours ouvrables.
5. Le Dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite et sur présentation de la carte statistique au Bureau de l'Unité de Gestion de Passation des Marchés (UGPM) sis au 5ème Etage Porte504 du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage Anosy, et moyennant paiement d'un montant non remboursable de six cent mille Ariary (600.000 MGA) ou son équivalent en monnaie librement convertible. Le paiement pourra être effectué par paiement en espèce ou chèque de banque libellé ou par mandat poste à l'ordre de Mme l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics au Ministère de l'économie et de planification à Anosy au rez-de-chaussée, ou au bureau régional de la CRM Atsimo Andrefana porte 35. En plus de la version papier, les soumissionnaires peuvent demander une version électronique par email du Dossier d'Appel d'Offres auprès de la CEP du Projet. Seul le contenu de la version papier prévaut en cas de différence avec la version électronique.
6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions de Travaux, de taille moyenne, publié en Septembre 2010, mis à jour en Juillet 2012 de la Banque Africaine de Développement (BAD) et qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse :<http://www.afdb.org>

7. Les offres doivent être déposées au bureau de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Atsimo Andrefana, sis à Tsimenatse, Toliara 601, Madagascar au plus tard le lundi **02 OCTOBRE 2017** à dix heures (10h00), heures locales, et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à quatre vingt dix millions Ariary (90 000 000 MGA) ou son équivalent en monnaie librement convertible.
8. Les offres doivent être valides durant une période de Cent vingt-six (126) jours suivant la date limite de dépôt des offres.
9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le lundi **02 OCTOBRE 2017**, à dix heures quinze minutes (10 h 15min) heures locales, à la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage Atsimo Andrefana, sis à Tsimenatse, Toliara 601, Madagascar.
10. Une réunion préparatoire suivie d'une visite des lieux seront organisées par le Maître de l'Ouvrage. Le rendez-vous est fixé le jeudi 14 septembre 2017 à dix heures (10h00), heures locales, au Bureau de la Commune Rurale d'Ankilimaliniky, District Toliara II, Madagascar.